

Département des Hautes Alpes

Mairie de MONTGARDIN

Arrondissement de GAP

05230

Téléphone et Fax: 04 92 50 37 81

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2009**

Présents: BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.
Absent: HUBLOU Alain, (procuration FAURE Joseph)

SOMMAIRE

1. Approbation PV précédent.	2
2. Eau : Recherche nouvelles ressources. EauRecherches090224	2
3. Eau : préparation du dossier de demande de subvention pour la réfection du réseau de la Plaine de la Chaup. Réseau La Chaup 090224..	2
4. Régie cantine-garderie.	3
5. FCTVA. Mesure du plan de relance. FCTVA 090224	3
6. Prochaine convocation de la commission des finances : orientations budgétaires.	3
7. Travaux d'entretien des boisements des rives de l'Avance. RivesAvance 090224	4
8. Aménagement de la future annexe de la mairie. AnnexeMairie 090224	4

1. APPROBATION PV PRÉCÉDENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2009 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. EAU : RECHERCHE NOUVELLES RESSOURCES. EAU RECHERCHES 090224

Par délibération du 29 juillet 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire à accepter le devis présenté par SIEE pour préparer un dossier de consultation d'entreprises pour l'analyse des offres concernant la recherche de nouvelles ressources en eau.

La CCVA a entrepris des forages de prospection dans la plaine de la Chaup. Les résultats de cette prospection laissent espérer une ressource importante de 100 m³/h.

Compte tenu de ces résultats, SIEE a interrogé le Maire pour savoir s'il était opportun de maintenir la mission confiée par délibération du 29 juillet 2008. Le Maire, considérant qu'abondance de biens ne nuit pas, estime qu'il faut maintenir cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne à l'unanimité son accord pour lancer la procédure de constitution d'un dossier de demande de subvention pour la recherche de nouvelles ressources sur le territoire de la commune, tant dans la Plaine que sur les cotés versants (Aroncis et Massots).

3. EAU : PRÉPARATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU DE LA PLAINE DE LA CHAUP. RÉSEAU LA CHAUP 090224..

En application de la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2007, le projet d'aménagement de la plaine de la Chaup sera implanté sur les parcelles A942 et A944. Cette zone sera alimentée par un réseau remplaçant le réseau actuel dimensionné à 120 mm intérieur.

Une réserve incendie de 120 m³, enterrée et branchée sur le réseau d'eau potable, sera installée sur une superficie résiduelle de la parcelle A942 ou A944.

Dans un premier temps, il faut lancer le dossier de demande de subvention pour le renouvellement du tronçon le long de la RD 942.

Ce dossier devrait comprendre :

- ⇒ Rééquilibrage de la ressource en eau ;
- ⇒ Création d'un nouveau réservoir à l'altitude du réservoir des Nautes et le plus près possible de la RD942.
- ⇒ Réalisation du nouveau réseau qui partirait de ce réservoir pour alimenter la plaine de la Chaup.

Il sera demandé à SIEE de faire un APS qui constituera le dossier de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions et autorise le maire à demander un devis à SIEE pour le lancement de cette étude.

4. RÉGIE CANTINE-GARDERIE.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 décembre 2000, autorisant le maire à créer la régie de recettes pour la garderie ;

Vu la délibération du 30 septembre 2008 relative à l'ouverture du service de cantine ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09/02/2009

Le conseil municipal :

- décide de créer une régie de recettes pour la gestion des fonds reçus au titre du service de la garderie et de la cantine scolaires.

- donne un avis favorable à la désignation, par le Maire, de Madame Valérie ANDRÉ en qualité de régisseur titulaire, ainsi qu'à la désignation de Mme Christine BONNAFFOUX, en qualité de régisseur suppléante ;

- donne un avis favorable pour que la régisseur soit dispensée de cautionnement.

5. FCTVA. MESURE DU PLAN DE RELANCE. FCTVA 090224

La circulaire préfectorale du 4 février 2009 précise les dispositions et modalités de versement anticipé des attributions du Fonds de Compensation pour la TVA pour les dépenses éligibles effectuées en 2008.

La mesure permet de verser le fonds de compensation pour la TVA dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007 et ne se traduira pas par une recette inférieure les années ultérieures.

La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'engager la commune à investir davantage cette année ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention proposée par l'État.

6. PROCHAINE CONVOCATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

La commission des finances sera convoquée le 17 mars 2009 à 9 heures pour préparer les orientations budgétaires qui seront présentées au conseil municipal du 31 mars 2009.

7. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DES RIVES DE L'AVANCE. RIVESAVANCE 090224

Un programme pluriannuel d'entretien des boisements des rives de l'Avance a été établi entre la Communauté de Communes de la Vallée l'Avance et le Conseil Général des Hautes Alpes.

Les travaux font l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général en cours d'instruction. Une enquête publique préalable sera ouverte pour permettre à chaque personne concernée de consulter les documents disponibles. Cette enquête publique se déroulera du lundi 16 mars au vendredi 3 avril 2009 inclus. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les différentes mairies. Pour Montgardin le commissaire enquêteur sera présent en mairie le mardi 24 mars 2009 de 9 heures à 12 heures.

Les propriétaires concernés sont invités à participer à une réunion publique d'information organisée le mardi 3 mars 2009 à 18 heures dans les locaux de la CCVA.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ Se déclare favorable à ce programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires de l'Avance ;
- ⇒ Autorise le Maire à signer la convention de travaux proposés relatifs aux parcelles communales riveraines de l'Avance.
- ⇒ Émet toutefois une réserve qui sera mentionnée dans le registre d'enquête publique concernant la création d'un espace de 3 m (pose d'une clôture) entre les cultures et la rivière. Certains propriétaires entretiennent déjà les berges et se trouvent pénalisés par cette disposition.
- ⇒ La présente délibération sera jointe au registre d'enquête.

8. AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE ANNEXE DE LA MAIRIE. ANNEXEMAIRIE 090224

Dans le but d'organiser l'aménagement de l'ancienne maison SEYMAT en annexe de la mairie, le maire a souhaité recueillir l'avis de la commission d'urbanisme le 23 février 2009.

La commission propose l'intervention d'un architecte à qui il sera demandé :

- de faire un état des lieux ;
- de prendre en compte l'intention de la commune d'aménager cette maison en annexe de la mairie comprenant :
 - des archives
 - un équipement permettant la consultation de ces archives,
 - l'aménagement de locaux mis à disposition du comité des fêtes et d'associations diverses en lien avec les activités communales.
 - aménagement d'un local destiné aux archives de l'église.

- Les propositions de l'architecte seront analysées et éventuellement amendées par la commission d'urbanisme.

Il sera également demandé à l'architecte d'étudier les possibilités d'aménagement des parcelles allant du cimetière jusqu'à l'ancienne maison SEYMAT exclue.

Quelques suggestions sont faites par les membres de la commission d'urbanisme présents :

- En premier lieu, construction d'un garage suffisamment large pour accueillir un chasse-neige et la remorque communale ;
- Préserver les murs du cimetière et de la propriété voisine ;
- Toilettes publiques ;
- Aménagement d'un parking et d'un petit parc arboré (près du cimetière dans la partie arrondie menant à l'église).
- Aménagement d'une terrasse prolongeant le parking ainsi créé, sur l'ancien garage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- ⇒ décide de recueillir l'avis d'un architecte sur ces propositions d'aménagement de la maison SEYMAT et de son environnement.
- ⇒ autorise le Maire à lancer une consultation d'architectes.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Roger MAMO

